



COMMUNE DE LUSSAC

CONSEIL MUNICIPAL DE LUSSAC

Séance du 28 novembre 2022

Présents : Mme BRETON Dorothée, Maire, Mme BITARD Céline, Mme MATHIEU Julie, Adjoints, M. MAMERT Jean-Michel, M. BOUDOT Vincent, M. GATINEL Didier, Mme FORESTIER Nathalie, M. LAGARDE Dominique Conseillers Municipaux.

Absents :

Absents Excusés : M. PIARDET René, Mme PIARDET Corinne, Mme BOUCHE Coralie, M. VILAIN Paul, M. DELAIRE Claude, M. BRINGART Christophe

Exclus :

Procurations : M. PIARDET René à Mme BRETON Dorothée, Mme PIARDET Corinne à Mme BITARD Céline, M. BRINGART Christophe à Mme MATHIEU Julie.

Secrétaire de séance : Mme MATHIEU Julie

OUVERTURE DU CONSEIL MUNICIPAL à 18H40

AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

- Délibération n°2022_11_28_036

Madame le Maire explique qu'elle souhaite ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Utilisation des infrastructures communales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE l'ajout à l'ordre du jour du point ci-dessus

INTERVENTION DE M.GATINEL

M. GATINEL demande à Mme le Maire si elle a toujours une équipe municipale. Il rajoute que deux conseillers ne viennent plus, qu'un autre n'habite plus Lussac et que M. VILAIN n'est pas souvent là. Il dit aussi qu'il manque des conseillers aux cérémonies ainsi qu'à certaines réunions (syndicat d'électrification etc...). Enfin il termine en disant que le mail envoyé par M. BRINGART laisse penser qu'il ne fait plus partie de l'équipe en place. M. BOUDOT dit qu'il est tombé de haut en lisant ce mail, ajoutant que ce qui est écrit est faux. Mme FORESTIER répond que c'est la bonne version.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 30 SEPTEMBRE 2022

Mme le Maire demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

partir du 12 décembre. M. LAGARDE propose qu'on mette en place cette extinction au mois de juillet afin de voir si durant le 1^{er} semestre 2023 il y a vraiment eu une augmentation de l'électricité. M. MAMERT dit qu'il faudrait en débattre en commission avant le conseil. M. GATINEL répond que cela a été fait et qu'à ce moment-là il était d'accord. C'est suite aux réunions auxquelles il a participé qu'il voit la chose autrement. Il dit que le mieux serait de couper de 18h à 0h mais que c'est impossible à un tel horaire. Mme le Maire dit qu'il faut essayer et que plus tard la facturation se fera au poteau lumineux. M. LAGARDE rebondit au sujet du candélabre de M. DUMAS qui ne sert à rien et qui a été mis là pour lui faire plaisir.

- Délibération n°2022_11_28-038

Madame le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses. Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue. Techniquement, la coupure de nuit nécessite la présence d'horloges *ad hoc* dans les armoires de commande d'éclairage public concernées. La commune sollicitera le syndicat d'énergies pour étudier les possibilités techniques et mettre en œuvre, le cas échéant, les adaptations nécessaires.

Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique. En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

CIMETIERE : PROPOSITION DE CONCESSIONS CINQUANTENAIRES

Mme le Maire souhaite proposer des concessions cinquantenaires à 100 euros le m².

A ce jour, nous avons des concessions trentenaires à 61 euros le m².

Elle pense que la fin de vie, avec la tristesse des familles, n'est pas le moment pour faire de l'argent.

Mme FORESTIER veut savoir s'il y a eu des demandes de concessions cinquantenaires.

Mme le Maire répond que non, pas encore.

M. MAMERT ne prend pas part au vote.

Délibération n°2022_11_28-040

Madame le Maire explique qu'actuellement les concessions funéraires proposées sont des concessions trentenaires à 61 euros le m². Elle souhaite proposer des concessions cinquantenaires à 100 euros le m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de proposer des concessions cinquantenaires au prix de 100 euros le m²

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

UTILISATION DES INFRASTRUCTURES COMMUNALES

Mme le Maire propose de voter que les associations lussacaises seront prioritaires pour l'utilisation des structures communales.

M. GATINEL demande comment on en est arrivé là.

M. BOUDOT explique que la saison dernière le club des Artigues de Lussac utilisait la salle sportive le mercredi et le jeudi. Il est venu en septembre pour réserver les mêmes jours et c'était bon.

Mme FORESTIER dit qu'avant le judo occupait la salle le mercredi.

M. GATINEL demande pourquoi les Artigues ont la clef de la salle.

Mme le Maire répond que dorénavant les Artigues devront venir chercher les clefs à la mairie et les ramener.

M. LAGARDE dit que ce n'est pas normal de prêter les salles à des associations extérieures et demande pourquoi les Artigues n'utilisent pas leurs salles.

M. BOUDOT répond que si, ils les utilisent.

M. GATINEL dit que cette cacophonie rejoint son préambule, que le mail de M. BRINGART témoigne de l'entente et de la communication au sein de l'équipe municipale.

incendie a été fait mais on n'entend pas bien l'alarme depuis la salle des professeurs et la cour maternelle, et pas du tout depuis la cantine.

- Un voyage scolaire à Biscarrosse va être organisé pour les cours moyens. Le coût serait de 4 400 euros avec un reste à charge pour la commune.

- Mme le Maire fait un point sur le Territoire Educatif Rural :

- Axe sportif déjà bien développé. Mise en place d'un blog.
- Le TER est labellisé génération 2024
- Travail sur l'olympisme mis en pratique au collège
- Grande action sportive réalisée une fois par an avec tous les enfants de la petite section au collège
- Action culturelle
- Orientation des enfants : salon des métiers et de la formation

- M. LAGARDE demande à Mme BITARD où en est la croix de Blanchon. Elle répond qu'elle a relancé les propriétaires mais qu'ils ne répondent pas. Mme le Maire propose que soit fait un courrier demandant la reconstruction sous trois mois. Passé ce délai, la commune le fera et facturera. A voir ce qu'il est possible de faire avec le PLUI.

- M. LAGARDE demande où on en est pour la borne à incendie. Mme BITARD répond que nous sommes en attente de la contre-expertise pour l'indemnisation, puis la réparation par le SDEEG.

- M. LAGARDE demande, maintenant que l'équipe d'agents techniques est en place, s'ils peuvent nettoyer régulièrement le bourg. (une demi-journée par semaine).

- M. GATINEL dit que le pôle médical qui est la vitrine de Lussac est dans un état lamentable

- M. MAMERT lit les remarques transmises par M. DELAIRE :

- L'éclairage public : d'accord pour les économies mais les lampadaires doivent être d'utilité publique et non pour un habitant isolé.
- Le virage à côté du château de la Claymore est très dangereux. Un trou s'est formé et le trottoir n'est pas utile. Il faut faire une réparation avant le renversement d'un véhicule
- Au village de Guimberteau des trous se sont formés. Un mail a été envoyé à M. BRINGART. Une réponse est attendue.
- Au château soleil il faudrait terminer le débouchage du fossé. Il y a un gros caillou à enlever.

- M. MAMERT rappelle les problèmes de nids de poule et de voirie déjà évoqués.

- M. MAMERT reparle de l'affaire des chasseurs. Mme le Maire répond qu'il y a une enquête de la gendarmerie.

- Mme FORESTIER constate qu'il y a toujours un problème de chauffage à la salle de sports (9.8°). Mme le Maire répond que Enedis doit intervenir le 2 décembre.

- Mme FORESTIER dit qu'à la salle des fêtes la température est bonne.

- Mme FORESTIER demande si pour le dessin ils auront une autre salle que la salle des fêtes. Mme BITARD lui dit d'être patiente et qu'il y aura bientôt une nouvelle salle grâce au rachat de l'ancienne boulangerie.

- M. GATINEL dit que les gens en ont marre de voir l'état de la place. Mme le Maire répond que les agents vont reboucher les trous avec de la grave et du grattage de route